

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2010**

Le Conseil municipal a décidé :

- d'accorder l'occupation des casemates 3,4,5 du fort pour l'année 2010 à la « Galerie du fort Vauban », représentée par M<sup>me</sup> Orsero, sur la base d'une redevance annuelle de 9.305 euros
- d'autoriser quelques adaptations à opérer sur des contrats d'agents saisonniers et liées à la réorganisation du camping de l'Espérance
- de donner un avis favorable à la demande de renouvellement des jeux présentée par la société d'exploitation du Casino de Fouras pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2015
- d'autoriser la signature d'un avenant au contrat de concession et au cahier des charges du Casino de Fouras maintenant la redevance annuelle due par la société d'exploitation du Casino à son taux de 8.412 euros et expurgeant des contrats initiaux toute référence à un projet d'hôtel-casino
- de retenir la société Progard de Rochefort pour le gardiennage et la surveillance des bâtiments du camping de l'Espérance pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, pour un coût de 10.950 euros ht
- de confier le tir du feu d'artifice du 14 juillet à la société Pyragric pour un coût de 9.000 euros et celui du 15 août à la société Mille Feux pour un coût de 6.000 euros
- de donner un avis favorable au périmètre proposé pour l'élaboration du SAGE Charente, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve Charente, en formulant le souhait que la rivière Boutonne soit intégrée à ce périmètre
- de demander une subvention du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 15.000 euros pour parfaire le financement d'une opération de remise en état de biens non assurés endommagés par la tempête Xynthia
- de demander une subvention du département à hauteur de 25 % de son montant ht pour l'opération de réaménagement des sanitaires de l'école élémentaire estimée à 50.000 euros ht
- de confier à l'UNIMA l'élaboration du profil de vulnérabilité des plages, document rendu obligatoire par les directives européennes, sur la base d'une maîtrise d'ouvrage déléguée et moyennant une participation de la commune de 17.115 euros pour la tranche ferme et de 13.825 euros pour la tranche conditionnelle qui sera mise en œuvre si le classement des plages Nord, Sud et de l'Espérance est maintenu au niveau 3
- de faire partie du groupement de commandes à l'initiative de la CAPR pour le choix du bureau d'études qui interviendra dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public
- d'accepter des travaux complémentaires, à hauteur de 14.391 euros ht sur le chantier d'aménagement de la place Carnot

Fouras, le 30 juin 2010